Date de la Révision: 10/04/2019

# Fiches de Données de Sécurité

#### 1. Identification

Identificateur du produit: YA005 Berry Blast Odour Counteractant

Autres moyens d'identification

Numéro de la FDS: RE1000010335

Restrictions conseillées

Utilisation du produit: assainisseur d'air

Restrictions conseillées pour l'utilisation: Donnée inconnue.

Renseignements sur le fabricant/importateur/distributeur

**Fabricant** 

NOM DE LA Pro-Link Canada

SOCIETE:

Adresse: Box 67082, 421 Richmond Road

Ottawa, Ontario K2A 4E4

Téléphone: 613-722-0798

Télécopie:

Numéro de téléphone d'appel d'urgence: 1-866-836-8855

#### Identification des dangers

#### Classification du Danger

**Dangers Physiques** 

Aérosol inflammable Catégorie 1

Risques pour la Santé

Risque d'Aspiration Catégorie 1

Risques pour L'Environnement

Dangers aigus pour le milieu Catégorie 3

aquatique

Date de la Révision: 10/04/2019

Dangers à long terme pour le milieu

aquatique

Catégorie 3

## **Biohazardous Infectious Material**

Dangers aigus pour le milieu Catégorie 3

aquatique

Dangers à long terme pour le milieu Catégorie 3

aquatique

# Éléments d'Étiquetage

## Symbole de Danger:



Mot Indicateur: Danger

**Mention de Danger:** Aérosol extrêmement inflammable.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme

Conseil de Prudence

Prévention: Tenir à lécart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces

chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention: En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin.

NE PAS faire vomir.

Entreposage: Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une

température supérieure à 50 °C/122 °F.

Élimination: Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de

traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables,

ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de

l'élimination.

Date de la Révision: 10/04/2019

Autres dangers qui ne se traduisent pas par une

classification SGH:

Aucune.

# 3. Composition/information sur les ingrédients

## Mélanges

Identité Chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
Distillates (petroleum), hydrotreated light		64742-47-8	7 - 13%
Propane		74-98-6	5 - 10%
Butane		106-97-8	1 - 5%
Terpenes and Terpenoids, sweet orange-oil		68647-72-3	0.1 - 1%
Benzaldehyde		100-52-7	0.1 - 1%

<sup>\*</sup> Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

#### 4. Premiers soins

Ingestion: Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. Rincer la

bouche. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. En cas de

vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu

de l'estomac dans les poumons.

**Inhalation:** Sortir au grand air.

Contact Cutané: Enlever les vêtements contaminés et laver soigneusement la peau à l'eau

et au savon après l'achèvement du travail.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes: Données non disponibles.

**Dangers:** Données non disponibles.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Données non disponibles.

Date de la Révision: 10/04/2019

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Risques d'Incendie Généraux: Utiliser de l'eau pulvérisée pour que les contenants exposés au feu restent

frais. Combattre l'incendie à partir d'un endroit protégé. Éloigner les

récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

Moyen d'extinction approprié: Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres

produits chimiques éventuels.

Méthodes d'extinction

Dangers spécifiques provenant

de la substance chimique:

feu.

inappropriées:

Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le

éloignée puis provoquer un retour de flamme.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures de lutte contre

Données non disponibles.

l'incendie:

Équipement de protection

spécial pour les pompiers:

Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles,

équipement de protection et

procédures d'urgence:

Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes

dans le voisinage immédiat). Tenir le dos contre le vent.

Méthodes et matériel de

confinement et de nettoyage:

Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. Utiliser du sable ou un autre absorbant inerte pour absorber le produit.

Procédures de notification: ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches,

d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Bloquer la fuite si

cela peut se faire sans risque.

Mesures de Précautions

**Environnementales:** 

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite

supplémentaire, si cela est possible sans danger.

SDS CA - RE1000010335 4/23

# 7. Manutention et stockage

Précautions pour une manipulation sécuritaire:

Tenir à lécart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Récipient sous pression: ne pas perforer ni brûler, même après usage.

Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité: Garder sous clef. Récipient sous pression : à protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Aérosol Niveau 1

# 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de Contrôle

# Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Туре	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Distillates (petroleum), hydrotreated light	TWA	525 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (12 2007)
Distillates (petroleum), hydrotreated light - Non- aérosol exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Distillates (petroleum), hydrotreated light - Vapeur exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Distillates (petroleum), hydrotreated light - Non- aérosol exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m3	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Distillates (petroleum), hydrotreated light - Non- aérosol exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Distillates (petroleum), hydrotreated light - Vapeur exprimé en hydrocarbures totaux	8 HR ACL	200 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	250 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	TWA	200	Canada. SEP de Manitoba (Règlement

		mg/m3	217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du
		mg/m3	travail) (03 2011)
	TWA	200 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de
	IWA	•	l'exposition aux agents biologiques ou
			chimiques) (11 2010)
Distillates (petroleum),	TWA	200 mg/m3	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
hydrotreated light - Non-			
aérosol exprimé en			
vapeurs d'hydrocarbures			
totales			
	TWA	200 mg/m3	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
Propane	TWA	1,000 ppm	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et
			sécurité au travail, Règlement sur les risques
			chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Propane	8 HR ACL	1,000 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement
			sur la santé et la sécurité au travail, 1996,
			tableau 21) (05 2009)
Propane	TWA	1,000 ppm 1,800 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du
			Travail. Règlement sur la qualité du milieu de
			travail) (12 2008)
Propane	TWA	1,000 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers
			limite d'exposition pour les substances
			chimiques, Réglementation sur la santé et
			sécurité au travail 296/97, et ses modifications.
			(07 2007)
	15 MIN	1,250 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement
	ACL		sur la santé et la sécurité au travail, 1996,
			tableau 21) (05 2009)
Butane	STEL	1,000 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de
			l'exposition aux agents biologiques ou
			chimiques) (08 2017)
Butane	STEL	750 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers
			limite d'exposition pour les substances
			chimiques, Réglementation sur la santé et
			sécurité au travail 296/97, et ses modifications.
			(06 2017)
	TWA	600 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers
			limite d'exposition pour les substances
			chimiques, Réglementation sur la santé et
			sécurité au travail 296/97, et ses modifications.
			(06 2017)

SDS\_CA - RE1000010335 6/23

Butane	TWA	800 ppm 1,900 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Butane	TWA	1,000 ppm	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Butane	8 HR ACL	1,000 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Butane	STEL	1,000 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2018)
	15 MIN ACL	1,250 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Butane	STEL	1,000 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (03 2018)
Benzaldehyde	STEL	4 ppm 17 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (12 2007)
Acetic acid, phenylmethyl ester	TWA	10 ppm 61 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
Acetic acid, phenylmethyl ester	TWA	10 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (12 2007)
Acetic acid, phenylmethyl ester	8 HR ACL	10 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Acetic acid, phenylmethyl ester	TWA	10 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Acetic acid, phenylmethyl ester	TWA	10 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	15 MIN ACL	20 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Acetic acid, phenylmethyl ester	TWA	10 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
Acetic acid, pentyl ester	TWA	50 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	STEL	100 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.

			(07 2007)
Acetic acid, pentyl ester	STEL	100 ppm 532 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Acetic acid, pentyl ester	15 MIN ACL	100 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Acetic acid, pentyl ester	TWA	50 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
	STEL	100 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Acetic acid, pentyl ester	STEL	100 ppm 532 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
	TWA	50 ppm 266 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
Acetic acid, pentyl ester	TWA	50 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	TWA	50 ppm 266 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
	8 HR ACL	50 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	STEL	100 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Acetic acid, pentyl ester	TWA	50 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
Ammonium hydroxide ((NH4)(OH))	STEL	100 ppm 35 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)  Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Ammonium hydroxide ((NH4)(OH))	TWA	25 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Ammonium hydroxide ((NH4)(OH))	TWA	25 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	TWA	25 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)

	STEL	35 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
	STEL	35 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Ammonium hydroxide ((NH4)(OH))	STEL	35 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
	TWA	25 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
Acetic acid ethyl ester	TWA	150 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valuers limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Acetic acid ethyl ester	TWA	400 ppm 1,440 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
Acetic acid ethyl ester	8 HR ACL	400 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	500 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Acetic acid ethyl ester	TWA	400 ppm 1,440 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
Acetic acid ethyl ester	TWA	400 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Acetic acid ethyl ester	TWA	400 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Acetic acid ethyl ester	TWA	400 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)

Contrôles Techniques Appropriés Données non disponibles.

## Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Informations générales: Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Choisir l'équipement de

protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération

avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection du visage/des

yeux:

Porter des lunettes de protection/masque facial.

Protection de la Peau

Protection des Mains: Données non disponibles.

Autre: Données non disponibles.

SDS\_CA - RE1000010335 9/23

Date de la Révision: 10/04/2019

**Protection Respiratoire:** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Demander l'avis de votre supervision locale.

Mesures d'hygiène: Ne pas fumer pendant l'utilisation. Suivre les règles de bonnes pratiques

industrielle.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

## **Apparence**

État physique: Liquide

Forme: Aérosol pulvérisé

Couleur: Données non disponibles.

Odeur: Données non disponibles.

Seuil de perception de l'odeur: Données non disponibles.

**pH:** Données non disponibles.

Point de fusion/point de congélation: Données non disponibles.

Température d'ébullition initiale et intervalle Données non disponibles.

d'ébullition:

Point d'éclair: -104.44 °C

Taux d'évaporation:

Inflammabilité (solide, gaz):

Données non disponibles.

Données non disponibles.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites d'inflammabilité - supérieure (%): Données non disponibles.

Limites d'inflammabilité - inférieure (%): Données non disponibles.

Limites d'explosivité - supérieure (%): Données non disponibles.

Limites d'explosivité - inférieure (%): Données non disponibles.

Pression de vapeur: 5,860.5437 - 6,894.7573 hPa (20 °C)

Densité de vapeur:

Densité:

Données non disponibles.

Densité relative:

Données non disponibles.

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau: Données non disponibles.

Solubilité (autre): Données non disponibles.

Coefficient de répartition (n-octanol/eau): Données non disponibles.

**Température d'auto-inflammation:**Données non disponibles.

Date de la Révision: 10/04/2019

**Température de décomposition:** Données non disponibles.

Viscosité: Données non disponibles.

#### 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité:** Données non disponibles.

Stabilité Chimique: La substance est stable dans des conditions normales.

Possibilité de Réactions Données non disponibles.

Dangereuses:

**Conditions à Éviter:** Éviter toute chaleur ou contamination.

Matières Incompatibles: Données non disponibles.

Produits de Décomposition

Dangereux:

Données non disponibles.

## 11. Données toxicologiques

## Informations sur les voies d'exposition probables

**Inhalation:** Données non disponibles.

Contact Cutané: Données non disponibles.

Contact avec les yeux: Données non disponibles.

**Ingestion:** Données non disponibles.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation: Données non disponibles.

Contact Cutané: Données non disponibles.

Contact avec les yeux: Données non disponibles.

**Ingestion:** Données non disponibles.

Date de la Révision: 10/04/2019

# Renseignements sur les effets toxicologiques

## Toxicité aiguë (répertorier toutes les voies d'exposition possibles)

Orale

**Produit:** Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Distillates (petroleum),

LD 50 (Le rat): > 5,000 mg/kg

hydrotreated light

Terpenes and LD 50: > 2,000 mg/kg

Terpenoids, sweet

orange-oil

Benzaldehyde LD 50 (Le rat): 1,300 mg/kg

Cutané

**Produit:** Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Distillates (petroleum),

LD 50 (Lapin): > 2,000 mg/kg

hydrotreated light

Terpenes and LD 50: > 2,000 mg/kg

Terpenoids, sweet

orange-oil

Benzaldehyde LD 50: > 2,000 mg/kg

Inhalation

**Produit:** Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

Date de la Révision: 10/04/2019

Substance(s) spécifiée(s):

Distillates (petroleum), LC 50: > 5 mg/lhydrotreated light LC 50: > 20 mg/l

Propane LC 50: > 100 mg/l

LC 50: > 100 mg/l

Butane LC 50: > 100 mg/l

LC 50: > 100 mg/l

Terpenes and LC 50: > 5 mg/l
Terpenoids, sweet LC 50: > 20 mg/l

orange-oil

Benzaldehyde LC 50 (Le rat): > 1 - < 5 mg/l

Toxicité à Dose Répétée

**Produit:** Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Distillates (petroleum), DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation): >= 24 mg/m3 Inhalation Résultat

hydrotreated light expérimental, étude clé

DSENO (Le rat(Femelle), Voie orale, 70 - 147 d): 750 mg/kg Voie orale

Résultat expérimental, étude clé

Propane DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 4,000 ppm(m)

Inhalation Résultat expérimental, étude clé

DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 12,000 ppm(m)

Inhalation Résultat expérimental, étude clé

Butane DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 12,000 ppm(m)

Inhalation Résultat expérimental, étude clé

DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 28 d): 4,000 ppm(m)

Inhalation Résultat expérimental, étude clé

Benzaldehyde DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, 14 d): 500 ppm(m) Inhalation

Résultat expérimental, étude clé

Corrosion et/ou Irritation de la Peau

**Produit:** Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Date de la Révision: 10/04/2019

Distillates (petroleum),

hydrotreated light

in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude clé

Benzaldehyde in vivo (Lapin): aucune conclusion ne peut être tirée en raison de données

limitées Résultat expérimental, étude du poids de la preuve

Lésion/Irritation Grave Des Yeux

**Produit:** Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Distillates (petroleum),

Lapin, 24 - 72 hrs: Non irritant

hydrotreated light

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

**Produit:** Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Distillates (petroleum), Sensibilisation de la peau:, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant

hydrotreated light

Benzaldehyde Sensibilisation de la peau:, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant

Cancérogénicité

**Produit:** Données non disponibles.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Aucun composant cancérigène identifié

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicilogy Program) sur les cancérogènes :

Aucun composant cancérigène identifiéListe des cancérogènes de l'ACGIH:

Aucun composant cancérigène identifié

Mutagénécité de la Cellule Germinale

In vitro

Produit: Données non disponibles.

In vivo

**Produit:** Données non disponibles.

Toxicité pour la Reproduction

Produit: Données non disponibles.

Date de la Révision: 10/04/2019

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique

**Produit:** Données non disponibles.

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée

**Produit:** Données non disponibles.

Risque d'Aspiration

**Produit:** Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Distillates (petroleum), Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

hydrotreated light respiratoires.

Terpenes and Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

Terpenoids, sweet respiratoires.

orange-oil

Autres Effets: Données non disponibles.

## 12. Données écologiques

#### Écotoxicité:

## Dangers aigus pour le milieu aquatique:

**Poisson** 

**Produit:** Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Propane LC 50 (Divers, 96 h): 147.54 mg/l QSAR QSAR, Étude clé

Butane LC 50 (Divers, 96 h): 147.54 mg/l QSAR QSAR, Étude clé

Terpenes and LC 50 (96 h): < 10 mg/l

Terpenoids, sweet

orange-oil

Benzaldehyde LC 50 (96 h): 12.4 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Invertébrés Aquatiques

**Produit:** Données non disponibles.

Date de la Révision: 10/04/2019

Substance(s) spécifiée(s):

Butane LC 50 (Daphnia sp., 48 h): 69.43 mg/l QSAR QSAR, Étude clé

Benzaldehyde EC 50 (Daphnia magna, 24 h): 50 mg/l Résultat expérimental, étude clé

Dangers à long terme pour le milieu aquatique:

**Poisson** 

**Produit:** Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Distillates (petroleum), NOAEL (Oncorhynchus mykiss): 0.098 mg/l QSAR QSAR, Étude clé

hydrotreated light

Invertébrés Aquatiques

**Produit:** Données non disponibles.

Toxicité pour la flore aquatique

**Produit:** Données non disponibles.

Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

**Produit:** Données non disponibles.

Substance(s) spécifiée(s):

Distillates (petroleum), 61 % Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude complémentaire

hydrotreated light

Propane 100 % (385.5 h) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé

50 % (3.19 d) Détecté dans l'eau. QSAR, étude du poids de la preuve

Butane 100 % (385.5 h) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé

Terpenes and < 70 %

Terpenoids, sweet

orange-oil

Benzaldehyde >= 95 % Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé

Rapport DBO/DCO

**Produit:** Données non disponibles.

Date de la Révision: 10/04/2019

#### Potentiel de Bio-accumulation

Coefficient de Bioconcentration (BCF)

**Produit:** Données non disponibles.

Coefficient de Partage n-octanol/eau (log Koe)

**Produit:** Données non disponibles.

Mobilité dans le Sol: Données non disponibles.

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

Distillates (petroleum), Données non disponibles.

hydrotreated light

Propane Données non disponibles.

Butane Données non disponibles.

Terpenes and Terpenoids, Données non disponibles.

sweet orange-oil

Benzaldehyde Données non disponibles.

Autres Effets Nocifs: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme

#### 13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination: Les déversements, le traitement ou l'élimination peuvent être soumis à des

lois fédérales, provinciales ou locales.

**Emballages Contaminés:** Données non disponibles.

# 14. Informations relatives au transport

**TMD** 

N° ONU: UN 1950

Nom Officiel d'Expédition UN: Aerosols, flammable

Classe(s) de Danger Relatives au

Transport

Class: 2.1 Label(s):

EmS No.:

Packing Group:

Risques pour L'Environnement: Non

Date de la Révision: 10/04/2019

Pollutant marin Non

Précautions particulières pour Non réglementé.

l'utilisateur:

**IMDG** 

N° ONU: UN 1950

Nom Officiel d'Expédition UN: Aerosols, flammable

Classe(s) de Danger Relatives au

Transport

Class: 2 Label(s): -

EmS No.:

Packing Group:

Risques pour L'Environnement: Non Pollutant marin Non

Précautions particulières pour

Non réglementé.

l'utilisateur:

**IATA** 

N° ONU: UN 1950

Nom d'expédition: Aerosols, flammable

Classe(s) de Danger Relatives au

Transport:

Class: 2.1 Label(s):

Packing Group:

Risques pour L'Environnement: Non Pollutant marin Non

Précautions particulières pour Non réglementé.

l'utilisateur:

# 15. Informations sur la réglementation

Date de la Révision: 10/04/2019

#### Règlements fédéraux du Canada

Liste de substances toxiques (LCPE, Annexe 1)

## Identité Chimique

Distillates (petroleum),

hydrotreated light

Terpenes and

Terpenoids, sweet

orange-oil

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

# Identité Chimique

Distillates (petroleum),

hydrotreated light

Terpenes and

Terpenoids, sweet

orange-oil

#### Inventaire national des rejets de polluants (INRP)

Canada Substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), partie 5, COV's faisant l'objet d'une déclaration plus détaillée

NPRI PT5 Distillates (petroleum),

hydrotreated

lightPropaneButaneTerpenes

and Terpenoids, sweet

orange-oilAcetic acid ethyl

ester

Canada. Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA). Inventaire national des rejets de polluants (INRP) (Gaz.Can. Partie I, 135:12, 940)

NPRI Distillates (petroleum),

hydrotreated

lightTerpenes and Terpenoids, sweet

orange-oil

Date de la Révision: 10/04/2019

#### Gaz à effet de serre

## Identité Chimique

Distillates (petroleum),

hydrotreated light

Terpenes and

Terpenoids, sweet

orange-oil

# Loi réglementant certaines drogues et autres substances

CA CDSI Distillates (petroleum),

hydrotreated

lightTerpenes and Terpenoids, sweet

orange-oil

CA CDSII Distillates (petroleum),

hydrotreated

lightTerpenes and Terpenoids, sweet

orange-oil

CA CDSIII Distillates (petroleum),

hydrotreated

lightTerpenes and Terpenoids, sweet

orange-oil

CA CDSIV Distillates (petroleum),

hydrotreated

lightTerpenes and Terpenoids, sweet

orange-oil

CA CDSV Distillates (petroleum),

hydrotreated

lightTerpenes and Terpenoids, sweet

orange-oil

CA CDSVII Distillates (petroleum),

hydrotreated

lightTerpenes and

Terpenoids, sweet

orange-oil

CA CDSVIII Distillates (petroleum),

20/23

Date de la Révision: 10/04/2019

hydrotreated

lightTerpenes and Terpenoids, sweet

orange-oil

# Règlements sur les précurseurs

# Identité Chimique

Distillates (petroleum),

hydrotreated light

Terpenes and

Terpenoids, sweet

orange-oil

# Règlements internationaux

#### Protocole de Montréal

Distillates (petroleum),

hydrotreated light

Terpenes and

Terpenoids, sweet

orange-oil

## Convention de Stockholm

Distillates (petroleum),

hydrotreated light

Terpenes and

Terpenoids, sweet

orange-oil

# Convention de Rotterdam

hydrotreated light

Terpenoids, sweet

orange-oil

#### Protocole de Kyoto

SDS\_CA - RE1000010335 21/23

Date de la Révision: 10/04/2019

Inventaires:	
AICS:	En conformité avec les stocks
DSL:	En conformité avec les stocks
EU INV:	Pas en en accord avec l'inventaire.
ENCS (JP):	Pas en en accord avec l'inventaire.
IECSC:	Pas en en accord avec l'inventaire.
KECI (KR):	Pas en en accord avec l'inventaire.
NDSL:	Pas en en accord avec l'inventaire.
PICCS (PH):	En conformité avec les stocks
TSCA:	En conformité avec les stocks
NZIOC:	En conformité avec les stocks
ISHL (JP):	Pas en en accord avec l'inventaire.
PHARM (JP):	Pas en en accord avec l'inventaire.
INSQ:	Pas en en accord avec l'inventaire.
ONT INV:	En conformité avec les stocks
TCSI:	En conformité avec les stocks

# 16.Autres informations

Date de Publication: 10/04/2019

Date de la Révision: Données non disponibles.

Version n°: 1.0

Autres Informations: Données non disponibles.

Date de la Révision: 10/04/2019

Avis de non-responsabilité:

Ces renseignements sont fournis sans garantie. Ces renseignements doivent être utilisés pour prendre une décision indépendante relativement aux méthodes à suivre pour protéger les travailleurs et l'environnement.

SDS\_CA - RE1000010335 23/23